

**CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 14 JUIN 2016 A 21H00.**

**COMPTE RENDU**

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
<b>Maire :</b>				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
<b>Adjoint :</b>				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
<b>Conseillers délégués :</b>				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	oui			
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
<b>Conseillers :</b>				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	non	M REBISCOUL		
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. M FOURNIVAL Anthony	non	M SCHOLLA		
20. M REINERT Charles	non			oui
21. M ROTH Kévin	non	Mme TISSU		
22. M GOSSET Dominique	non		oui	
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	non		oui	
25. M DIAZ Hernan	non	Mme DUBIN		
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. M DERRACHI Rachid	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	20	4	2	1

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CAUDRON Céline

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°06 à 07).

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2016 :**

Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

**1. Actualisation des tarifs relatifs au guichet unique de paiement :**

Les tableaux joints donnent le détail des tarifs actualisés.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention Mme DUBIN et M DIAZ), a fixé les nouveaux tarifs qui seront applicables du premier jour des vacances scolaires de l'été 2016 au dernier jour de l'année scolaire 2016-2017,

- à la majorité (abstention Mme DUBIN et M DIAZ), a pris acte des incidences aux budgets M14 2016 et 2017 de la Commune.

**2. Actualisation des tarifs relatifs au portage des repas :**

Le tableau joint donne le détail des tarifs actualisés.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstention M DERRACHI), a fixé les nouveaux tarifs qui seront applicables du 01 septembre 2016 au 31 août 2017,

- à la majorité (abstention M DERRACHI), a pris acte des incidences aux budgets M14 2016 et 2017 de la Commune.

**3. Actualisation des droits d'entrée à la médiathèque :**

Le tableau joint donne le détail des tarifs actualisés.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé les nouveaux tarifs qui seront applicables du 01 septembre 2016 au 31 août 2017,

- à l'unanimité, a pris acte des incidences aux budgets M14 2016 et 2017 de la Commune.

**4. A16, signature convention :**

Dans le cadre du rétablissement des circulations agricoles, douces et écologiques, une convention doit être signée entre les Communes riveraines du projet, les partenaires associatifs associés et la SANEF pour fixer les droits et obligations de chaque partie.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a approuvé la convention qui liera les partenaires détaillés ci-dessus,
- à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cette convention.

**5. Subvention demande CD95 programme aide aux routes communales (réitération de la demande du 31 mars 2016 suite à la mise en place d'un nouveau dispositif) :**

Ce nouveau dispositif d'aide du Conseil départemental a été mis en place après l'approbation par le Conseil municipal du 31 mars 2016 de cette demande de subvention.

Il convient donc de représenter un dossier identique mais à une date postérieure à la mise en place du nouveau dispositif d'aide intervenu le 29 avril dernier.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a sollicité l'aide du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet lié au programme aide à la voirie communale,
- à l'unanimité, a pris acte que les recettes et les dépenses relatives à ces travaux ont été portées au budget 2016 M14,
- à la majorité (abstention M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer cette demande de subvention.

**6. Subvention CCVO3F, prise en compte du fonds de voirie communale :**

Le Conseil communautaire de la CCVO3F du 01 avril dernier a décidé de l'octroi à la Commune d'un fonds de concours de 40 000€ destiné aux travaux de voirie, aux travaux de sécurisation et à la mise aux normes PMR.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a accepté l'objet de ce fonds de concours et le montant,
- à l'unanimité, a pris acte de l'inscription de ce produit en section d'investissement du budget M14/2016.

**7. Dénomination de l'école maternelle :**

Il a été proposé que l'école maternelle soit dénommée : « école maternelle du grand chemin ».

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (contre M FISSEUX et DERRACHI), a décidé de cette dénomination qui sera effective à la rentrée scolaire 2016-2017.

**8. Budget M14 décision modificative :**

**9. Budget M49 décision modificative :**

Les tableaux joints donnent le détail de ces décisions modificatives concernant les budgets M14 et M49.

**Le Conseil Municipal,**

- à la majorité (abstention Mme DUBIN et M DIAZ), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstention Mme DUBIN et M DIAZ), a pris acte de leur incidence au budget 2016 M14 et M49.

**10. Question diverse : instauration de la redevance d'occupation du domaine public gaz :**

Conformément à de nouvelles dispositions réglementaires, la Commune peut instaurer la redevance d'occupation du domaine public en distinguant l'occupation permanente du domaine public par des canalisations de gaz et l'occupation temporaire liée aux travaux sur le réseau gaz

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a instauré cette redevance d'occupation du domaine public relative au réseau de gaz (permanente et provisoire),
- à l'unanimité, a pris acte que ces recettes seront imputées au budget M14.

**11. Question diverse : ALSH primaire fixation tarif séjour été :**

Dans le cadre des activités proposées par l'ALSH/primaire, un camp d'été d'une semaine avait été accepté lors du Conseil Municipal du 31 mars 2016. Malheureusement, le centre équestre retenu n'a pas donné suite.

Un nouveau séjour portant sur la même thématique a été proposé.

**Le Conseil Municipal,**

- à l'unanimité, a fixé le montant de la participation due par les familles ainsi que la part restant à la charge de la Commune,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses et ces recettes sont portées à l'exercice budgétaire 2016 de la Commune.

### Tirage au sort des jurés d'assises 2017 :

Il a été procédé au tirage au sort de neuf candidats à la fonction de jurés d'assises sur la liste électorale arrêtée le 29 février 2016.

Les électeurs tirés au sort devront être nés avant le 01 janvier 1994.

nom de naissance	prénom	adresse
M THUILLIER	Stevens	4 quater, rue de l'Isle Adam
M LALOI	Claude	62, rue du bel air
Mme GUILLOT	Marie	4 bis, rue Brossolette
M COTTINET	Jonathan	8, sente aux prêtres
Mme LEMERCIER	Marion	15, avenue du Nantouillet
M AUBERT	Didier	14 ter, rue Estienne d'Orves
M LUNEAU	Christophe	28 bis, rue Casanova
Mme MATHIEU	Catherine	22, avenue du Nantouillet
Mme DUMONTIER	Martine	12, avenue de la fontaine frémin

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h20.

A Presles, le 15 juin 2016.



Le Maire Pierre BEMELS

GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT tous ces tarifs sont applicables du mercredi 06 juillet 2016 au dernier jour de l'année scolaire 2016-2017

annexe à la délibération du 14 juin 2016.

GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT - RESTAURANT SCOLAIRE

(\*) maintien pour les enfants demeurant à l'extérieur de la Commune les tarifs en vigueur sont majorés de 30%  
 (\*\*) création enfant apportant panier repas (PAI) forfait 2€ correspondant aux frais de personnel surveillance

	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	3,10 €	3,15 €	3,18 €	3,21 €	3,25 €	1,2%
< 1145	3,46 €	3,52 €	3,55 €	3,59 €	3,64 €	1,4%
< 1400	3,83 €	3,90 €	3,95 €	4,00 €	4,06 €	1,5%
< ou = 1900	4,25 €	4,33 €	4,37 €	4,43 €	4,51 €	1,8%
>1900	4,46 €	4,55 €	4,59 €	4,66 €	4,75 €	1,9%

	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
personnel communal	3,83 €	3,90 €	3,95 €	4,00 €	4,06 €	1,5%
autres rattachés	4,46 €	4,55 €	4,59 €	4,66 €	4,75 €	1,9%

GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT : ETUDE SURVEILLEE

	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
forfait mensuel	27,00 €	28,00 €	29,00 €	30,00 €	31,00 €	3,3%

GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT : ETUDE SURVEILLEE ET ALSH/APS

Maintien application du forfait mensuel étude majoré de la prestation ALSH maternel et primaire post scolaire par jour calculé avec application du QF

**GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT : ALSH GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRE**

(\*) maintien pour les enfants demeurant à l'extérieur de la Commune les tarifs en vigueur sont majorés de 30%

(\*) maintien de la gratuité pour le personnel communal devant laisser un enfant en APS pour raisons de service (les 3 cas ci-dessous)

(\*) maintien du dispositif mis en place 2015-2016, la récupération en retard des enfants plus de deux fois dans le mois sans justificatif des parents sera facturé 5,42€ pour le premier quart d'heure puis 5,42€ dès lors que les quarts d'heure suivants seront entamés

ALSH maternels et élémentaires pré scolaire (matin)						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	1,24 €	1,26 €	1,28 €	1,30 €	1,31 €	0,8%
< 1145	1,40 €	1,43 €	1,45 €	1,48 €	1,50 €	1,4%
< 1400	1,56 €	1,59 €	1,62 €	1,66 €	1,69 €	1,8%
< ou = 1900	1,71 €	1,74 €	1,77 €	1,82 €	1,86 €	2,2%
>1900	1,87 €	1,91 €	1,95 €	2,01 €	2,06 €	2,5%

ALSH maternels et élémentaires post scolaire (soir)						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	2,17 €	2,20 €	2,23 €	2,27 €	2,29 €	0,9%
< 1145	2,48 €	2,52 €	2,55 €	2,60 €	2,64 €	1,5%
< 1400	2,75 €	2,80 €	2,85 €	2,91 €	2,96 €	1,7%
< ou = 1900	3,05 €	3,11 €	3,16 €	3,25 €	3,31 €	1,8%
>1900	3,32 €	3,38 €	3,44 €	3,54 €	3,61 €	2,0%

ALSH maternels et élémentaires pré et post scolaire (matin et soir)						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	3,36 €	3,41 €	3,45 €	3,50 €	3,53 €	0,9%
< 1145	3,78 €	3,84 €	3,90 €	3,97 €	4,03 €	1,5%
< 1400	4,20 €	4,28 €	4,35 €	4,43 €	4,51 €	1,8%
< ou = 1900	4,67 €	4,76 €	4,85 €	4,95 €	5,05 €	2,0%
>1900	4,99 €	5,09 €	5,20 €	5,32 €	5,44 €	2,3%

**GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT - ALSH MERCREDIS ET VACANCES SANS SORTIE**

(\*)maintien pour les enfants demeurant à l'extérieur de la Commune les tarifs en vigueur sont majorés de 30%

(\*\*)création pour le personnel communal devant laisser un enfant à l'ALSH (matin, déjeuner et une partie de l'après-midi) pour raisons de service 70% du tarif journalière  
 (\*) maintien du dispositif mis en place 2015-2016, la récupération en retard des enfants plus de deux fois dans le mois sans justificatif des parents sera facturée 5,42€  
 pour le premier quart d'heure puis 5,42€ dès lors que les quarts d'heure suivants seront entamés

ALSH maternels et élémentaires vacances: matin avec déjeuner au RS						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	6,59 €	6,69 €	6,79 €	6,87 €	6,93 €	0,9%
< 1145	7,21 €	7,33 €	7,45 €	7,55 €	7,66 €	1,5%
< 1400	7,47 €	7,60 €	7,73 €	7,85 €	7,99 €	1,8%
< ou = 1900	8,41 €	8,56 €	8,71 €	8,86 €	9,03 €	1,9%
>1900	8,96 €	9,13 €	9,30 €	9,47 €	9,66 €	2,0%

ALSH maternels et élémentaires vacances: après midi sans déjeuner au RS						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	5,28 €	5,36 €	5,44 €	5,49 €	5,54 €	0,9%
< 1145	5,78 €	5,88 €	5,98 €	6,05 €	6,14 €	1,5%
< 1400	6,22 €	6,33 €	6,44 €	6,53 €	6,64 €	1,7%
< ou = 1900	6,72 €	6,85 €	6,98 €	7,09 €	7,22 €	1,8%
>1900	7,17 €	7,31 €	7,45 €	7,59 €	7,75 €	2,1%

ALSH maternels et élémentaires vacances toute la journée avec déjeuner au RS						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	8,80 €	8,94 €	9,08 €	9,17 €	9,25 €	0,9%
< 1145	9,63 €	9,79 €	9,93 €	10,05 €	10,20 €	1,5%
< 1400	10,37 €	10,56 €	10,75 €	10,90 €	11,10 €	1,8%
< ou = 1900	11,21 €	11,42 €	11,63 €	11,82 €	12,04 €	1,9%
>1900	11,96 €	12,20 €	12,44 €	12,67 €	12,92 €	2,0%

ALSH maternels et élémentaires mercredi am avec déjeuner au RS						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	8,80 €	8,94 €	6,79 €	6,87 €	6,93 €	0,9%
< 1145	9,63 €	9,79 €	7,45 €	7,55 €	7,66 €	1,5%
< 1400	10,37 €	10,56 €	7,73 €	7,85 €	7,99 €	1,8%
< ou = 1900	11,21 €	11,42 €	8,71 €	8,86 €	9,03 €	1,9%
>1900	11,96 €	12,20 €	9,30 €	9,47 €	9,66 €	2,0%

**GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT : ALSH MERCREDIS ET VACANCES AVEC SORTIE**

*(\*) maintien pour les enfants demeurant à l'extérieur de la Commune les tarifs en vigueur sont majorés de 30%  
 (\*) maintien du dispositif mis en place 2015-2016, la récupération en retard des enfants plus de deux fois dans le mois sans justificatif des parents sera facturée 5,42€ pour le premier quart  
 quart d'heure puis 5,42€ dès lors que les quarts d'heure suivants seront entamés*

ALSH maternels et élémentaires vacances avec sortie: matin avec déjeuner au RS						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	10,73 €	10,90 €	11,05 €	11,18 €	11,28 €	0,9%
< 1145	11,36 €	11,55 €	11,75 €	11,90 €	12,08 €	1,5%
< 1400	11,92 €	12,13 €	12,33 €	12,52 €	12,73 €	1,7%
< ou = 1900	12,56 €	12,80 €	13,04 €	13,26 €	13,51 €	1,9%
>1900	13,13 €	13,39 €	13,65 €	13,90 €	14,18 €	2,0%

ALSH maternels et élémentaires mercredis et vacances avec sortie: après midi sans déjeuner au RS						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	9,42 €	9,57 €	9,72 €	9,81 €	9,90 €	0,9%
< 1145	9,92 €	10,08 €	10,24 €	10,36 €	10,52 €	1,5%
< 1400	10,37 €	10,55 €	10,73 €	10,88 €	11,08 €	1,8%
< ou = 1900	10,87 €	11,08 €	11,28 €	11,46 €	11,68 €	1,9%
>1900	11,33 €	11,55 €	11,77 €	12,00 €	12,24 €	2,0%

ALSH maternels et élémentaires vacances toute la journée avec sortie et déjeuner au RS						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	12,94 €	13,14 €	13,34 €	13,48 €	13,60 €	0,9%
< 1145	13,77 €	14,00 €	14,23 €	14,40 €	14,62 €	1,5%
< 1400	14,52 €	14,78 €	15,04 €	15,25 €	15,52 €	1,8%
< ou = 1900	15,36 €	15,65 €	15,94 €	16,20 €	16,51 €	1,9%
>1900	16,12 €	16,44 €	16,76 €	17,08 €	17,42 €	2,0%

**GUICHET UNIQUE DE PAIEMENT : ADOLESCENTS**

(\*) maintien pour les enfants ôtremeurant à l'extérieur de la Commune les tarifs en vigueur sur les tarifs de 30%

(\*) réinstauration des soirées quelle que soit la période sur le tarif forfaitaire de 3,00€, le règlement figurera sur la facture fin de mois

(\*) maintien de la non majoration des tarifs pour sortie afin de fidéliser les ados

(\*) création pour les adolescents orphelins de père et de mère , gratuité totale sauf versement d'un forfait journalier de 10,00€ pour les camps quelle que soit la période

(\*) création pour le personnel communal devant laisser un ados (matin, déjeuner et am) pour raisons de service 70% du tarif journée

Adolescents vacances matin sans déjeuner						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	2,60 €	2,64 €	2,70 €	2,73 €	2,76 €	1,1%
< 1145	2,83 €	2,88 €	2,94 €	2,98 €	3,02 €	1,3%
< 1400	3,05 €	3,11 €	3,18 €	3,23 €	3,28 €	1,5%
< ou = 1900	3,30 €	3,36 €	3,43 €	3,49 €	3,55 €	1,7%
>1900	3,52 €	3,59 €	3,66 €	3,73 €	3,80 €	1,9%

Adolescents vacances après midi sans déjeuner						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	2,74 €	2,78 €	2,82 €	2,85 €	2,88 €	1,1%
< 1145	2,95 €	3,00 €	3,05 €	3,09 €	3,13 €	1,3%
< 1400	3,15 €	3,21 €	3,27 €	3,32 €	3,37 €	1,5%
< ou = 1900	3,41 €	3,47 €	3,54 €	3,60 €	3,66 €	1,7%
>1900	3,62 €	3,69 €	3,75 €	3,82 €	3,89 €	1,8%

Adolescents vacances toute la journée avec déjeuner au restaurant scolaire						
	année scolaire 2012-2013	année scolaire 2013-2014	année scolaire 2014-2015	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1
< 710	8,80 €	8,94 €	8,65 €	8,75 €	8,85 €	1,1%
< 1145	9,63 €	9,79 €	9,50 €	9,63 €	9,76 €	1,3%
< 1400	10,37 €	10,55 €	10,35 €	10,50 €	10,66 €	1,5%
< ou = 1900	11,21 €	11,42 €	11,30 €	11,47 €	11,67 €	1,7%
>1900	11,96 €	12,19 €	11,95 €	12,15 €	12,38 €	1,9%

Adolescents vacances matin et déjeuner au RS (nouveaux tarifs 2016-2017)						
	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1			
< 710	4,60 €	4,65 €	1,1%			
< 1145	5,10 €	5,17 €	1,4%			
< 1400	5,65 €	5,74 €	1,6%			
< ou = 1900	6,20 €	6,31 €	1,8%			
>1900	6,50 €	6,63 €	2,0%			

Adolescents vacances après midi et déjeuner au RS (nouveaux tarifs 2016-2017)						
	année scolaire 2015-2016	année scolaire 2016-2017	variation N/N-1			
< 710	6,07 €	6,13 €	1,0%			
< 1145	6,67 €	6,76 €	1,3%			
< 1400	7,33 €	7,44 €	1,5%			
< ou = 1900	8,04 €	8,18 €	1,7%			
>1900	8,48 €	8,64 €	1,9%			

## PORTAGE DE REPAS A DOMICILE actualisation au 01 septembre 2016

annexe à la délibération n°38/2016 du 14 juin 2016.

quotient familial	personne seule										variation 2016/2015
	01/10/2008	01/10/2009	01/10/2010	01/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/09/2016		
jusqu'à 780€	4,60 €	4,65 €	4,65 €	4,72 €	4,80 €	4,80 €	4,86 €	4,86 €	4,86 €	4,86 €	0,00%
de 781€ jusqu'à 937€	5,47 €	5,55 €	5,55 €	5,65 €	5,75 €	5,75 €	5,81 €	5,81 €	5,81 €	5,81 €	0,00%
de 938€ jusqu'à 1093€	6,40 €	6,50 €	6,50 €	6,65 €	6,77 €	6,77 €	6,83 €	6,83 €	6,83 €	6,83 €	0,00%
de 1094€ à 1500€	7,35 €	7,50 €	7,50 €	7,70 €	7,85 €	7,85 €	7,90 €	7,90 €	7,90 €	7,90 €	0,00%
à partir de 1501€										8,00 €	#DIV/0!

quotient familial	couple										variation 2016/2015
	01/10/2008	01/10/2009	01/10/2010	01/09/2011	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/09/2016		
jusqu'à 1222€	3,57 €	3,60 €	3,60 €	3,65 €	3,70 €	3,70 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	3,75 €	0,00%
de 1223€ jusqu'à 1427€	4,60 €	4,65 €	4,65 €	4,72 €	4,80 €	4,80 €	4,86 €	4,86 €	4,86 €	4,86 €	0,00%
de 1428€ jusqu'à 1615€	5,47 €	5,55 €	5,55 €	5,65 €	5,75 €	5,75 €	5,81 €	5,81 €	5,81 €	5,81 €	0,00%
de 1616€ jusqu'à 2000€	7,35 €	7,50 €	7,50 €	7,70 €	7,85 €	7,85 €	7,90 €	7,90 €	7,90 €	7,90 €	0,00%
à partir de 2001€										8,00 €	#DIV/0!

les personnes bénéficiant de l'APA paieront 7,90€ sauf si leur revenu imposable est supérieur ou égal à 1501€ (PS/mois) et à 2001€ (cple /mois)

**DROITS ENTREE A LA MEDIATHEQUE actualisation au 01 septembre 2016**

annexe à la délibération n°39/2015 du 14 juin 2016.

différentes tarifications en fonction de la situation familiale	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/09/2016	variation
Famille	18,00 €	18,00 €	20,00 €	21,00 €	5,00%
Adulte	15,50 €	15,50 €	17,50 €	18,50 €	5,71%
un adolescent < ou = à 16 ans et étudiant jusqu'à 25 ans inclus	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €	0,00%

**BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°01/2016 DU 14 JUIN 2016**

FONCTIONNEMENT		
objet	recettes	dépenses
charges générales		chapitre 11 -46 950,00 €
virement SF>SI		023 -91 877,00 €
excédent CA 2015>BP 2016	002 -299 379,00 €	
remboursement maladie	chapitre 013 13 000,00 €	
produits communaux	chapitre 70 15 700,00 €	
fiscalité	chapitre 73 25 735,00 €	
subventions et dotations	chapitre 74 73 117,00 €	
autres produits	chapitre 77 33 000,00 €	
	<b>-138 827,00 €</b>	<b>-138 827,00 €</b>

31/03/2016	14/06/2016
5 212 217,00 €	5 073 390,00 €
	-138 827,00 €

INVESTISSEMENT		
objet	recettes	dépenses
virement SF>SI	021 -91 877,00 €	
excédents de fonctionnement capitalisé	1068 299 379,00 €	
subvention département	1323 10 300,00 €	
emprunts	1641 -217 802,00 €	
CSL chauffe eau		nouvelle opé/553 10 100,00 €
mairie peinture....		opé 527 -10 100,00 €
GUP informatique		opé 552 710,00 €
mairie peinture....		opé 527 -660,00 €
ALSH sono		opé 519 -50,00 €
columbarium		opé 528 2 928,00 €
mairie peinture....		opé 527 -2 928,00 €
	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**BUDGET M49 DECISION MODIFICATIVE N°01/2016 DU 14 JUIN 2016**

<b>EXPLOITATION</b>			
objet	recettes		dépenses
entretien			-71 513,00 €
excédent reporté	002	-71 513,00 €	
virement SF>SI			023
redevance	70611	100,00 €	
		<b>-71 413,00 €</b>	<b>-71 413,00 €</b>

31/03/2016	14/06/2016
576 655,00 €	505 241,00 €
	-71 414,00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>			
objet	recettes		dépenses
travaux			-100 000,00 €
excédent reporté capitalisé	1068	71 513,00 €	
subvention AESN	13	-40 350,00 €	
virement SF>SI	021	100,00 €	
emprunt	16	-131 263,00 €	
tondeuse			23
tondeuse			21
			-15 120,00 €
			15 120,00 €
		<b>-100 000,00 €</b>	<b>-100 000,00 €</b>

31/03/2016	14/06/2016
538 010,00 €	438 010,00 €
	-100 000,00 €